

CHANGEMENT DE SITUATION COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Code usager
Code production
N° d'intervention

Partie réservée aux services
de la collectivité

Je soussigné(e),

Personne morale (nom de la société, SCI)
Nom¹ Prénom
Adresse²
Commune Code postal
Téléphone Mail

¹ Nom du propriétaire déclaré au centre des impôts ² Domicile fiscal

propriétaire du logement, demande un changement de situation

Situé
Etage N° (appartement, porte, côté)
Commune Code postal
Année d'acquisition du logement* N° d'invariant fiscal du logement**

* Si le logement a été acquis durant l'année en cours, fournir une copie de la carte d'identité, ainsi que l'attestation du notaire.
** Cette mention n'est pas obligatoire lors d'un changement. Un n° d'invariant a été automatiquement attribué à ce logement. Toutefois, cette mention permet de vérifier la véracité de l'information et d'éviter les risques d'erreur fiscale lors des rattachements. Le n° d'invariant (relevé de propriété) est disponible auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (Rue Drouas à Toul).

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Badge perdu / cassé N° de badge(s) à supprimer
N° de badge(s) restant(s)

Badge supplémentaire ou de remplacement : **8€ l'unité** Nombre de badge demandé
Payable comptant au siège de la CC2T ou par chèque, libellé à l'ordre de Régie Terres Toulouises.

Réactivation de badge perdu-retrouvé

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Changement de volume de bac **N° du bac actuel** (en blanc à l'arrière du bac, au-dessus de l'autocollant)

bac de 80 litres* bac de 120/140 litres* bac de 240 litres* bac de 360 litres* bac de 660 litres*

* à titre indicatif et suivant vos habitudes de tri : 80 l pour 1 à 2 pers., 140 l pour 1 à 4 pers., 240 l - 3 à 6 pers., 360 l - 5 à 8 pers., 660 l - exceptionnel

Mise en place d'un verrou **N° du bac** (en blanc à l'arrière du bac, au-dessus de l'autocollant)
Gratuite uniquement pour l'habitat collectif ou les maisons ne disposant pas de cour ni de garage pour rentrer le bac.
Accessible au tarif de 35€ pour un 2 roues ou 70€ pour un 4 roues, dans le cas contraire et payable comptant au siège de la CC Terres Toulouises.

verrou cassé perte de clé enlèvement verrou
2 roues - 35€ / 4 roues - 70€ 1 clé - 8€ gratuit : 1 changement de litrage / an

Remplacement de bac
 détérioré roue(s), couvercle cassé (cuve brisée) volé / brulé***

*** Il est impératif de déposer une main courante auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Personne à contacter (livraison du bac ou des badges)

Nom Prénom
Téléphone

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service des déchets ménagers et à l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes Terres Toulouises.

Fourniture des badges en main propre à la livraison

Fait à
Signature du propriétaire*

Le

* agence immobilière : fournir le mandat de gérance du logement

ATTESTATION DE LIVRAISON

BADGES & BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Je soussigné(e),

Propriétaire Locataire Gérant Agence immobilière Autre
Nom et prénom de la personne
Signataire différent de la personne à contacter (raison)

atteste avoir reçu ce jour

Le

BACS

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

80 litres 120 litres
 140 litres 240 litres
 360 litres 660 litres
N° de bac
.....
N° de puce
.....
Verrou / n° de clé
.....

BADGES

N° de badge
.....

N° de badge
.....

N° de badge
.....

N° de badge
.....

Précision sur le lieu de livraison (n° d'appartement, étage... non précisé par ailleurs)

.....

Refus de livraison - raison(s)

.....
.....
.....

Informations importantes

- Tout badge ou bac est et reste la propriété de la collectivité. Son usage est strictement réservé aux ordures ménagères.
- Le badge ou bac est affecté au logement et doit être restitué au propriétaire en cas de déménagement.
- En cas de déménagement, de vol ou de perte d'un badge ou bac, vous êtes priés d'en informer immédiatement votre communauté de communes.
- Nous vous informons que les données recueillies seront archivées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Droit d'accès et de rectification selon la loi du 6 janvier 1978.

Signature